



Comité Social d'Administration (CSA) du 6/11/2025 de la DIRM Sud-Atlantique

Présents :

Administration : M. C Merit (Dir Adjoint DIRM SA), Mme M Sautonie (Secrétaire Générale), M. L Bruisson (Chef d'unité RH).

FSU : Maxime Guignard et Frédéric Gachet.

La FSU est désignée secrétaire de séance.

1) Adoption du PV du Comité Social d'Administration du 15/05/2025 :

- Adoption du PV DIR n° 2025/212 du 13/08/2025 du Comité Social d'Administration de la Direction Inter Régionale de la Mer Sud-Atlantique du 15 mai 2025 à l'unanimité.

2) Protection fonctionnelle des agents :

Un séminaire national a été organisé par la DGAMPA le 4 juillet 2025 concernant les risques juridiques liés aux missions des agents au sein de l'administration de la mer.

En effet, un projet de note concernant toutes les modalités liées à la protection fonctionnelle des agents dans le cadre de leurs activités administratives ou de contrôle est actuellement en cours de finalisation et de mise à signature définitive.

Elle sera prochainement diffusée au niveau national par la DGAMPA.

La FSU restera attentive sur sa mise en place, son contenu et sa diffusion.



Enfin, un calendrier pour l'année 2026 avec des propositions de formations en particulier pour les métiers à risques sera communiqué aux agents. Il sera inclus en parallèle dans le plan de formation de la DIRM SA.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site de la Direction des Affaires Juridiques via le lien : <https://www.economie.gouv.fr/daj>

L'administration indique qu'elle ne peut pas proposer une liste de cabinets d'avocats au titre de la liberté de choix des agents. Elle ne peut que conseiller d'aller vers des cabinets d'avocats pénalistes plutôt que spécialistes dans le domaine maritime.

Un séminaire sur le recours administratif ainsi que sur la cartographie des métiers à risques a eu lieu.

Un espace collaboratif sera créé prochainement sur le serveur de la DIRM SA reprenant l'ensemble de la documentation sur l'aide juridique.

Enfin, une intervention sur la responsabilité pénale des agents dans le cadre d'un "Café maritime" est aussi à l'étude.

3) Election du conseil médical :

M. Loïc Bruisson, chef du service de ressources humaines de la DIRM SA, présente les différentes instances médicales pour les agents suite à une réforme de 2022. Il indique qu'il existe des conseils médicaux au niveau ministériel et départemental ainsi que deux types de formation. La formation restreinte est composée de médecins uniquement alors que la formation plénière pour les accidents du travail et les maladies professionnelles est constituée de trois médecins, deux représentants du personnel (dont un minimum) et trois représentants de l'administration.

Pour l'élection, sept agents de la DIRM SA se sont portés candidats.

Six agents ont été élus pour siéger à la formation plénière.

Leur classement à l'issue de l'élection est le suivant :

- 1 M. L Peuch
- 2 M. M Guignard
- 3 M. Y Berret
- 4 Mme V Roy
- 5 M. F Gachet
- 6 M. F Roujean

Les représentants de l'administration sont : Mme M Sautonie, Mme V Boutet et M L Bruisson.

3) Mise à jour du Règlement Intérieur :

Mme Sautonie indique que la dernière mise à jour du Règlement Intérieur de la DIRM SA date de 2013. Or de nombreuses notes et changements sont intervenus depuis au niveau national comme au niveau régional.

Ce document, n'étant plus capable en l'état de réglementer le fonctionnement de la DIRM SA, doit subir une refonte profonde plus qu'un simple "dépoussiérage".

Des thèmes importants doivent désormais y être inscrits tels que :

- La possibilité de faire la semaine en quatre jours à titre expérimental.
- Un volet sur l'activité syndicale.
- Les textes et notes sur le télétravail.
- Les nouvelles dispositions sur le calcul du temps de travail et des heures supplémentaires.

Les OS restent prudentes sur le fait de pouvoir réaliser un simple "dépoussiérage" rapide car les éléments à modifier sont tellement importants et nombreux qu'il sera extrêmement difficile de savoir où commencer et où s'arrêter sans le faire pour le document dans son intégralité.

4) Projet "Traitement individualisé des frais de déplacement" :

Le service du Secrétariat Général indique que les agents devront enregistrer eux-même leurs frais de déplacement à la fin du 1er semestre 2026.

Un état des lieux est actuellement en cours afin d'identifier les problématiques principales tel que l'obligation pour chaque agent de disposer d'une carte VPN professionnelle pour accéder à Chorus DT.

Certains services comme les agents sur le Patrouilleur des Affaires Maritimes "IRIS" basé à La Rochelle ne seront pas concernés. Les problèmes de connexion au réseau sont si difficiles que Mde Valerie Roy, secrétaire du Centre de Sécurité des Navires de Bordeaux continuera à saisir ces informations.

De plus, consciente des difficultés que pourront rencontrer les agents, l'administration proposera des formations par service pour pouvoir remplir cette nouvelle mission dans les meilleures conditions possibles.

Les chargés de voyage actuels seront maintenus pour valider les frais et aider en donnant des conseils et en restant à l'écoute.

5) Adoption des fermetures collectives et autorisations de sorties anticipées de la Direction pour l'année 2026 :

Le calendrier des jours des fermetures collectives / RTT proposés par l'administration pour l'année 2026 ainsi que la liste des jours permettant un départ anticipé car précédant certains ponts et fêtes légales sont adoptés à l'unanimité.



1) Jours de fermetures collectives :

Pour rappel : vendredi 2 janvier 2026 (~~actée~~ validée CSA 2024)
vendredi 15 mai 2026
lundi 13 juillet 2026

2) Autorisations de départs anticipés pour ceux qui le souhaitent les jours précédent certains ponts et fêtes légales (horaire de la plage fixe de l'après-midi (13 h - 15 h) :

vendredi 3 avril 2026 (Pâques)
jeudi 30 avril 2026 (Fête du travail)
jeudi 7 mai 2026 (Victoire 1945)
mercredi 13 mai 2026 (Ascension)
vendredi 22 mai 2026 (Pentecôte)
vendredi 10 juillet 2026 (Fête nationale)
vendredi 14 août 2026 (Assomption)
vendredi 30 octobre 2026 (Toussaint)
mardi 10 novembre 2026 (Armistice)
jeudi 24 décembre 2026 (Noël)
jeudi 31 décembre 2026 (Jour de l'an)

6) Suivi des décisions en CSA :

Point sur les recrutements et la mobilité au sein de la DIRM SA :

L'administration indique que dans le cadre du recrutement les agents internes au ministère sont recherchés en priorité sur les postes à pourvoir.

Face à l'inquiétude des OS et suite aux difficultés gouvernementales actuelles, l'administration explique que les renouvellements des contrats en cours ne peuvent être garantis. Les problèmes de budget sont susceptibles d'impacter fortement le fonctionnement des services.

Point sur les effectifs aux Phares & Balises de la Gironde :

Actuellement, aux Phares & Balises du Verdon, la situation du personnel est la suivante :

- 1 poste vacant
- 1 départ à la retraite
- 1 poste a été pourvu par un vacataire avec un contrat jusqu'au 31/12/2025 sans garantie de renouvellement.

De plus, l'augmentation du matériel sur le site et des missions ne font qu'accroître le besoin d'un agent supplémentaire.

Règle de cumul des congés en période d'astreinte :

L'administration indique que le cumul entre les jours de congés en RTT collectifs et les périodes d'astreintes n'est pas possible. En effet, un agent en astreinte ne peut aussi se trouver en congés car il doit rester disponible et à proximité de son lieu de travail pour pouvoir intervenir.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Prochain Comité Social d'Administration le jeudi 22 janvier 2026.